

Poliquin, Renée (BAPE)**246****DQ15.1**

Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement technique à Danford Lake

Alleyn-et-Cawood

6212-03-112

De: Mbaraga, Jean**Envoyé:** 28 juin 2007 16:18**À:** Poliquin, Renée (BAPE)**Objet:** Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement technique à Danford Lake**Concernant l'inspection des lieux d'enfouissement dans la région**

1. **Combien y a-t-il eu d'inspections effectuées par le ministère au cours des deux dernières années dans la région de l'Outaouais? Rép :- En 2005 :** LES : 0; DET : 5; DMS : 222(Cantley), 1 (Val-des-Monts). **En 2006 :** LES : 0; DET : 30; DMS : 133 (Cantley), 6 (Val-des-Monts).
2. **À quels endroits? Rép :** **En 2005 :** 3 DET et 2 DMS (Cantley et Val-des-Monts). **En 2006 :** 12 DET et 2 DMS (Cantley et Val-des-Monts).
3. **Dans combien de cas ces inspections ont-elles permis de déceler des infractions? Rép :** **En 2005 :** Dans le cas des DET, à toutes les inspections. Dans le cas des DMS (Cantley), dans la majorité des inspections (222), il y avait des infractions à reprocher à l'exploitant et aucune infraction pour le DMS (Val-des-Monts). **En 2006 :** Dans le cas des DET, sur 30 inspections, il y en a eu 24 où des infractions ont été constatées. Dans le cas des DMS (Cantley), dans la majorité des inspections (133), il y avait des infractions à reprocher à l'exploitant. En ce qui concerne le deuxième DMS (Val-des-Monts), sur 6 inspections, il y en a eu 2 où des infractions ont été constatées. **De quels types? Rép :** **En 2005 :** DET : articles 76, 96a, 96b, 97, 100, 134 du Règlement sur les déchets solides (RDS) pour aménagement et exploitation non conformes. DMS : art. 20, 123.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), art. 32, 38, 86 et 87 du RDS et 1.3 du Règlement sur l'entreposage des pneus hors d'usage. **En 2006 :** DET : art. 157.4 REIMR, art. 76, 94, 96a, 96b, 97, 98, 100, 134 et 135 du RDS et art. 8, 9, 44, 45, 46 du Règlement sur les matières dangereuses. DMS : art. 20, 22, 66, 123.1 de la LQE, art. 86, 87, 134, 135 du RDS et 39, 101 et 105 du REIMR.
4. **Dans les cas d'infractions, quelles furent les mesures prises? Rép :** **En 2005 :** pour les DET, il y a eu 3 avis d'infractions et une enquête. En ce qui concerne le DMS de Cantley, il y a eu 3 avis d'infractions, une ordonnance, une mise en demeure et 2 demandes d'enquêtes. **En 2006 :** pour les DET, il y a eu 14 avis d'infractions, 3 lettres et une demande d'enquête. En ce qui concerne le DMS de Cantley, il y a eu 5 avis d'infractions, une mise en demeure, une ordonnance de sauvegarde, révocation de certificats d'autorisation et une requête devant le tribunal administratif du Québec et pour le deuxième DMS (Val-des-Monts), 1 avis d'infraction.

Concernant l'inspection des lieux d'enfouissement techniques (LET) au Québec.

5. **Combien y a-t-il de LET en exploitation au Québec? Rép :** 2 (LET Marchand et LET St-Thomas).
6. **Combien y a-t-il eu en moyenne d'inspections effectuées par LET au cours des dernières années? En 2007 :** 1; en 2006 :4 (LET à St-Thomas vient de débiter son exploitation).
7. **Combien de ces inspections ont permis de déceler des problèmes ou des infractions? Rép :** aucun problème.
8. **Quelles ont été les mesures prises dans ces cas? Rép :** nil
9. **En combien de temps les problèmes ou infractions ont-ils pu être corrigés? Rép :** nil.

Jean Mbaraga, M. Sc.
 Coordonnateur des projets de LET et DDCD
 Service des projets en milieu terrestre
 Direction des évaluations environnementales
 (418) 521-3933, poste 4628
 jean.mbaraga@mddep.gouv.qc.ca